

## FX Enhancer

Version  
2.0

Date de révision:  
15.08.2021

Date de dernière parution:  
24.08.2017  
Date de la première version  
publiée: 29.10.2015

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : FX Enhancer

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : QIAGEN GmbH  
QIAGEN Str. 1  
D-40724 Hilden

Téléphone : +49-(0)2103-29-0

Service responsable : QIAGEN Technical Service, QIAGEN S.A.S,  
3 avenue du Canada,  
LP 809,  
91974 Courtaboeuf Cedex, France,  
Tel.: 0800 912 965  
<http://support.qiagen.com>  
[customercare-ca@qiagen.com](mailto:customercare-ca@qiagen.com)

Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : [cpc@qiagen.com](mailto:cpc@qiagen.com)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC : +1 703-527-3887  
+(33)-975181407

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

| Pas une substance ni un mélange dangereux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

| Pas une substance ni un mélange dangereux.

#### 2.3 Autres dangers

| Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## FX Enhancer

Version  
2.0

Date de révision:  
15.08.2021

Date de dernière parution:  
24.08.2017  
Date de la première version  
publiée: 29.10.2015

---

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Composants

Remarques : Aucun ingrédient dangereux

---

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin.  
Se rincer la bouche à l'eau.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

Produits de combustion : Composés chlorés

## FX Enhancer

Version  
2.0

Date de révision:  
15.08.2021

Date de dernière parution:  
24.08.2017  
Date de la première version  
publiée: 29.10.2015

dangereux Oxydes de magnésium

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Substances chimiques de laboratoire

## FX Enhancer

Version  
2.0

Date de révision:  
15.08.2021

Date de dernière parution:  
24.08.2017  
Date de la première version  
publiée: 29.10.2015

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

| Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection des mains

Remarques : Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.  
Chaussure protégeant contre les produits chimiques

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide  
Couleur : clair  
Odeur : Donnée non disponible  
Seuil olfactif : Donnée non disponible  
pH : 7  
Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible  
Point/intervalle d'ébullition : 100 °C  
Point d'éclair : Donnée non disponible  
Taux d'évaporation : Donnée non disponible  
Vitesse de combustion : Donnée non disponible  
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible  
Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

## FX Enhancer

Version  
2.0

Date de révision:  
15.08.2021

Date de dernière parution:  
24.08.2017  
Date de la première version  
publiée: 29.10.2015

/ Limite d'inflammabilité  
inférieure

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 0,996 g/cm<sup>3</sup>

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Solubilité dans d'autres  
solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : Donnée non disponible

Température d'auto-  
inflammabilité : Donnée non disponible

Température de  
décomposition : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

| Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

| Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas  
de feu.

### 10.4 Conditions à éviter

## FX Enhancer

Version  
2.0

Date de révision:  
15.08.2021

Date de dernière parution:  
24.08.2017  
Date de la première version  
publiée: 29.10.2015

Conditions à éviter : Donnée non disponible

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Donnée non disponible

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Produit:

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Produit:

Remarques : Peut irriter les yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

##### Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

#### Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

## FX Enhancer

Version  
2.0

Date de révision:  
15.08.2021

Date de dernière parution:  
24.08.2017  
Date de la première version  
publiée: 29.10.2015

### **Cancérogénicité**

| Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité pour la reproduction**

| Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

| Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

| Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité par aspiration**

| Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Information supplémentaire**

#### **Produit:**

| Remarques : Donnée non disponible

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

#### **Produit:**

| Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

| Toxicité pour les microorganismes : Remarques: Donnée non disponible

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

#### **Produit:**

| Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

### **12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

#### **Produit:**

| Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

## FX Enhancer

Version  
2.0

Date de révision:  
15.08.2021

Date de dernière parution:  
24.08.2017  
Date de la première version  
publiée: 29.10.2015

### 12.6 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique  
supplémentaire : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement : Non applicable



## FX Enhancer

Version  
2.0

Date de révision:  
15.08.2021

Date de dernière parution:  
24.08.2017  
Date de la première version  
publiée: 29.10.2015

préoccupantes candidates en vue d'une autorisation  
(Article 59).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable  
(Annexe XIV)

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances : Non applicable  
qui appauvrissent la couche d'ozone

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants : Non applicable  
organiques persistants (refonte)

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et : Non applicable  
du Conseil concernant les exportations et importations  
de produits chimiques dangereux

Seveso II - Directive 2003/105/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive  
96/82/CE du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant  
des substances dangereuses

Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise  
des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Maladies Professionnelles : Non applicable  
(R-461-3, France)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par  
voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des  
marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques;  
ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement  
relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n°  
1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de  
l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA -  
Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté  
européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x  
% de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances  
nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %;  
GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre  
international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC  
- Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits

## FX Enhancer

Version  
2.0

Date de révision:  
15.08.2021

Date de dernière parution:  
24.08.2017  
Date de la première version  
publiée: 29.10.2015

chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Numéro de la FDS : 600000008140

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR